



Pigier-Bénin

**MASTER I
INGENIERIE JURIDIQUE ET
CARRIERE JUDICIAIRE**

DROIT DE LA CYBERCRIMINALITE

SYLLABUS DE COURS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2025 - 2026



DR JULIEN C. HOUNKPE
SPÉCIALISTE DROIT DU NUMÉRIQUE



[https:// julienhounkpe.info](https://julienhounkpe.info)

Module : Droit de la cybercriminalité
Période : 20 au 25 Avril 2026
Durée : Lun - Ven 19h30 - 22h30 Sam 9h-15h
Lieu : Pigier Bénin (Campus de Cotonou)

Lecturer : Dr Julien C. Hounkpe
Email : hounkpej@yahoo.com
Phone : + 229 01 95 88 79 25
Website : www.julienhounkpe.info

1- Présentation du Cours

Le Droit de la cybercriminalité mobilise simultanément le droit pénal général, le droit de la procédure pénale, le droit du numérique et le droit international public. Au Bénin, la matière repose essentiellement sur le Code du numérique dont le Livre VI consacre les infractions spécifiques aux TIC, et sur les dispositions répressives du Code pénal dans leur application aux comportements cybercriminels.

2- Objectifs du Cours

Objectif général. À l'issue de ce cours, les auditeurs maîtrisent le droit pénal substantiel et processuel applicable aux infractions numériques au Bénin, dans le cadre régional africain et dans la perspective du droit comparé européen.

Objectif spécifiques. À l'issue du cours, les auditeurs seront capables de :

- » Qualifier les infractions informatiques au regard du Code du numérique et du Code pénal béninois
- » Identifier les règles de compétence juridictionnelle en matière de cybercriminalité transfrontalière
- » Évaluer la conformité d'une procédure d'enquête numérique aux exigences du droit béninois et des instruments internationaux
- » Appliquer les règles juridiques à des cas pratiques en matière de cybercriminalité.

3- Méthodes Pédagogiques

Le cours sera dispensé en présentiel et reposera sur :

- » a) des enseignements magistraux appuyés par des supports PowerPoint ;
- » b) des échanges interactifs avec les auditeurs ;
- » c) des exercices pratiques et études de cas inspirés de situations réelles ;
- » d) des documents juridiques de référence (textes de loi, décisions, doctrine).

La participation active des auditeurs aux activités pédagogiques est requise.

4- Les acquis nécessaires

La compréhension optimale du cours suppose une lecture préalable de la Loi n° 2017-20 du 20 avril 2017 portant Code du numérique en République du Bénin.

Tout auditeur ne disposant pas de ces acquis devra fournir l'effort nécessaire de mise à niveau.

5- Contenu du Cours

- **TITRE I :** Les infractions pénales dans l'environnement numérique
Chapitre 1 : Les infractions contre les systèmes et données informatiques
Chapitre 2 : Les infractions commises par le biais d'un système informatique
- **TITRE II :** Les enquêtes pénales dans l'environnement numérique
Chapitre 1 : Collecte de preuves et de renseignement
Chapitre 2 : Compétence juridictionnelle et coopération internationale

6 - Evaluation du Cours

L'évaluation se fera sous la forme d'une épreuve écrite de trois (3) heures, comprenant une question théorique et un cas pratique. L'épreuve écrite portera sur l'ensemble du programme tel qu'annoncé dans le présent syllabus.

7- Bibliographie sélective

- 1) HOUNKPE (J.) Technology Law in Benin, International Encyclopaedia of Laws Series, Wolters Kluwer, 2023
- 2) ADAMOU (M.) L'essentiel du droit pénal général, Cotonou CREDIJ, 2025
- 3) SCHUHL-FERAL (C.), Le Droit à l'épreuve de l'Internet, Paris Dalloz, 9ème édition, 2026.
- 4) LEQUETTE (S.), Droit du numérique, Editions LGDJ Lextenso, Paris France, 16 janvier 2024, 858 pages.
- 5) Loi n° 2017-20 du 20 avril 2017 portant Code du numérique en République du Bénin.
- 6) Loi n° 2018-15 du 28 décembre 2018 portant Code pénal en République du Bénin.
- 7) Convention de Budapest sur la cybercriminalité (Conseil de l'Europe, 2001), telle que modifiée par le Protocole additionnel II (2022)
- 8) Convention des Nations Unies sur la cybercriminalité (Résolution AGNU A/RES/79/243, 24 décembre 2024)

Le présent syllabus est valable pour l'année universitaire 2025 – 2026.

Il est communiqué à la Direction Académique de Pigier Bénin.